



## CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 26 AOUT 2020

### COMPTE-RENDU

Le 26 août 2020, le conseil municipal de Cérilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien THEVENOUX, Maire

**Présents:** Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Madame Nolwenn GALMARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Christine RASTOILE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Fabien THEVENOUX

**Procurations :** Olivier FILLIAT à Philippe PIERREL, Yannick SOURIOU à Fabien THEVENOUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant la nécessité de rénover la toiture de la salle des fêtes, **DECIDE** d'approuver le plan de financement des travaux d'un montant de 14 122,00 € HT et de demander une aide départementale au titre du dispositif de solidarité.

**APPROUVE** le projet de rénovation du logement situé à l'étage de la Trésorerie municipale et **REPORTE** l'examen du plan de financement à la prochaine réunion de conseil municipal.

**APPROUVE** le nouveau plan de financement des travaux de rénovation du gymnase à hauteur de 216 800,00 € HT et **SOLLICITE** l'Etat, le Département et la Région pour obtenir les subventions correspondantes, s'élevant respectivement à 75 880,00 €, 65 040,00 € et 32 520,00 €.

**DECIDE** de reporter à la prochaine réunion de conseil municipal la question de réaliser le diagnostic du réseau d'assainissements non collectif. Pour rappel, celui-ci devait être réalisé avant le transfert des compétences eau & assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par un prestataire sur recommandation du SEA Nord Rive Droite du Cher.

Sur le marché de l'immobilier depuis 2017, et compte tenu de sa vétusté, **DECIDE** de revoir à la baisse le prix de vente de la maison de l'Abattoir, située 6 place du 14 Juillet, le fixant à 20 000,00 €.

**DECIDE** d'abaisser le prix de vente des terrains du lotissement du Champ Coudray au tarif de 12,50 € HT afin de susciter la vente de ses lots.

**DECIDE** de soumettre à l'avis du comité technique paritaire les taux de promotion à l'avancement de grade à 100 % pour l'obtention des grades d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**DONNE** délégation au maire pour assurer le recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour répondre à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité relevant du service technique, ainsi que pour assurer les fonctions d'agent du patrimoine auprès du musée Charles-Louis Philippe.

**DECIDE** de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à 28/35<sup>ème</sup> afin de renforcer les moyens humains au service administratif et d'apporter un appui au musée et à la bibliothèque.

**DESIGNE** auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale) Catherine SENECHAL en tant que représentant du collège des agents et Laurent SOURD comme correspondant.

A la demande d'un administré, **DECIDE** de supprimer l'adressage au 36 rue Auguste Daumin et de créer le 19 rue de la Minute et ce, afin de lui faciliter divers échanges avec les services extérieurs (service d'urgence, services publics, services postaux ...).

**DECIDE** d'élire les membres de la commission de révision de la liste électorale comme suit :

- Membres titulaires : Roger SOUCHAL, Véronique SAMAIN, Claire LAYBROS, Olivier FILLIAT, Philippe PIERREL,
- Membres suppléants : Yannick SOURIOU, Sébastien DENIZOT, Céline COUGNY, Christelle CHABOT, Christine RASTOILE.

**DECIDE** d'approuver le règlement de l'aide sociale facultative (secours d'urgence et aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté) et de déléguer au maire l'attribution des prestations relatives à cette aide, en complément des aides sociales légales

**APPROUVE** le retrait de la délibération 2020-65 portant sur l'acquisition par la commune d'une parcelle située à la ZA de la Font Pichot en ce sens qu'une erreur matérielle s'est glissée et qu'il s'agit bien d'un terrain cadastré B657 d'une superficie de 1833 m<sup>2</sup> au prix de 4 000,00 €

Cérilly, le 24 septembre 2020

Le Maire,

**Fabien THEVENOUX**